

**FORUM SUR LES PRODUITS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT**

**DANS LES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

**PROJET DE NOTE DE CONCEPT**

**Introduction**

Le développement de produits de base stratégiques est au premier plan des activités de coopération des États membres de l’OCI depuis l’adoption du Plan d’action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre ses États membres lors du Troisième Sommet islamique tenu à La Mecque en janvier 1981. Par la suite, la décision d'augmenter le commerce intra-OCI de 14,5% en 2005, conformément au programme d'action décennal adopté lors du troisième Sommet extraordinaire tenu à La Mecque en 2005, a éclairé les cinq stratégies, qui ont réussi à relever le seuil de 20% fixé en 2005 au sein de l’OCI. Ces mesures comprenaient des mesures visant à promouvoir, financer et faciliter le commerce au sein de l’OCI, le développement de produits de base stratégiques et le renforcement des capacités industrielles.

2. En conséquence, le Plan d’action du coton de l’OCI a été adopté avec deux mécanismes principaux d’élaboration et d’exécution des politiques, à savoir le Comité directeur et le Comité de projet, respectivement. Cette méthodologie a favorisé le partenariat existant entre les États membres de l'OCI, en vertu duquel les pays ayant une capacité industrielle dans le domaine de la production de coton se sont associés avec succès à des pays dont les industries du coton sont en déclin.

3. S'appuyant sur la mise en œuvre réussie du Plan d'action pour le coton de l'OCI, caractérisé par l'approbation de 27 projets sur le coton émanant de 12 pays et de 2 institutions de l'OCI, ainsi que sur des partenariats stimulants fondés sur les activités des centres d'excellence régionaux, le Secrétariat général de l'OCI, en collaboration avec d'autres institutions compétentes de l'OCI, a entamé les travaux d'élaboration d'un plan d'action similaire pour trois autres produits stratégiques, à savoir: le blé, le manioc et le riz.

4. En conséquence, la résolution de la 46ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI, tenue à Abou Dhabi les 1er et 2 mars 2019, invitait le Secrétaire général de l'OCI à soumettre des projets de programmes d'action de l'OCI sur le développement des produits stratégiques, en collaboration avec l'OISA, COMCEC, IsDB et SESRIC à la 8ème Conférence ministérielle de l'OCI sur l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire, prévue à Istanbul, en Turquie, en 2020.

5. Pour sa part, la deuxième assemblée générale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire qui s'est tenue à Djedda, en Arabie saoudite, les 27 et 29 août 2019, a approuvé dans sa Résolution OISA/GA/1.13-2019 la création d'un fonds des céréales avec l'objectif principal d'assurer la sécurité alimentaire. De même, l'Assemblée générale a adopté la résolution OISA/GA/1-14-2019 sur l'activation de la coopération transfrontalière entre entreprises grâce à la création de l'Association Islamique de la Transformation alimentaire (IATA).

6. Dans ce cadre, cette note conceptuelle se concentrera sur les buts et objectifs du Forum sur les produits stratégiques qui est organisé conjointement par le Secrétariat général de l'OCI (OCI-GS), le Groupe de la Banque de développement islamique (IsDB Group) et l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA). Le Forum passera en revue les engagements en cours au sein de l’OCI dans le domaine du développement des capacités de production de produits de base stratégiques et de produits commercialisables dans le but d’améliorer le commerce et la sécurité alimentaire au sein de l’OCI, entre autres objectifs.

7. Le forum examinerait les thèmes proposés suivants:

(1) La création d'un Fonds céréalier de l’OISA

(2) Le Plan d'action de l'OCI sur les produits stratégiques (manioc, blé et riz)

(3) L'Association Islamique de la Transformation alimentaire

(4) Promouvoir le développement de la chaîne de valeur de l'huile de palme

**Raisonnement**

8. On sait que les États membres de l'OCI disposent d'un large éventail de possibilités d'échanges et de renforcement des capacités dans le secteur agricole. Avec l'agriculture représentant la principale activité économique des pays de l'OCI, qui vise à fournir des sources d'alimentation et de nourriture, la nécessité de promouvoir une production agricole durable ne saurait être trop soulignée. La part moyenne de l'agriculture dans le PIB des pays de l'OCI reste aussi élevée que 10,2%, avec des chiffres plus élevés si on les considère individuellement.

9. L'importance de l'agriculture pour l'alimentation et le bien-être socio-économique peut être tirée du fait que plus de 238 millions de la population de l'OCI (environ 14,1% de celle-ci) sont actifs dans l'agriculture, alors que plus de 51,4% de cette population vit en zone rurale.

10. En outre, la situation de la sécurité alimentaire dans les pays de l'OCI souligne la nécessité d'une stratégie pour le développement de produits agricoles stratégiques ainsi que des autres programmes prévus pour discussion lors du forum proposé. En dépit du fait que l'indice mondial de la production alimentaire (FPI) est considéré dans la publication pertinente du SECRIC comme ayant augmenté de 25% en 2013 et du fait que les États membres de l'OCI ont également affiché une augmentation comparable de la production alimentaire, les importations de produits alimentaires des pays de l'OCI ont continué dépasser les exportations. En conséquence, les déficits du commerce de produits alimentaires de l'OCI ont considérablement augmenté, passant de 16 milliards USD en 2000 à 79 milliards USD en 2014.

11. En conséquence, l’effet de cette augmentation des dépenses sur l’alimentation aurait un impact négatif sur les dépenses publiques, voire sur la croissance, dans les secteurs de l’éducation, de la santé et autres secteurs sociaux. Ce phénomène a sans doute contribué aux statistiques, qui placent 24 pays membres de l'OCI parmi les 54 pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), dont la plupart se trouvent en Afrique subsaharienne. De même, le fait que la FAO classe 17 des 28 pays à faible revenu et à déficit vivrier dans les pays de l'OCI comme «pays en crise nécessitant une aide extérieure» appelle une action de coopération radicale à cet égard.

12. Compte tenu de ce qui précède, il est plus urgent que jamais que l'OCI et ses nombreuses institutions s'attaquent aux défis persistants liés à la faible productivité des produits agricoles de base générateurs de revenus et améliorant l'alimentation. La création de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) en tant qu'institution spécialisée de l'OCI dédiée à la coopération entre les pays de l'OCI en matière de sécurité alimentaire a fourni de nombreuses opportunités pour la mise en place d'un cadre plus réaliste pour le développement de produits de base stratégiques et d'autres programmes abordés dans cette note conceptuelle.

**Participants**

13. Le Forum est ouvert à la participation de:

* les états membres de l'OCI;
* les institutions concernées de l'OCI, y compris les membres du groupe IsDB, SESRIC, COMCEC, COMSTECH, ICDT, SMIIC, ICCIA;
* certaines organisations régionales et internationales travaillant dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire;
* experts identifiés en agriculture et sécurité alimentaire;
* institutions agricoles communautaires et du secteur privé;
* Finance islamique et les opérateurs de restauration Halal.

**Structure du forum**

14. Le Forum doit se tenir dans l’un des États membres de l’OCI, de préférence celui qui occupe une position dominante dans la production et l’exportation de la plupart des produits agricoles énumérés ci-dessus.

15. Le Forum serait organisé conjointement par le Secrétariat général de l'OCI, le Groupe de la BID, l’OISA et inviterait les autres institutions concernées de l'OCI à présenter des documents sur le sujet du Forum.

16. Le forum se déroulerait dans quatre domaines thématiques énumérés au paragraphe 7 ci-dessus. Chaque domaine thématique comprendra deux tables rondes consacrées à l'examen des propositions ci-jointes (c'est-à-dire la Feuille de route sur le Fonds céréalier de l’OISA, le Plan d'action sur les produits stratégiques, la création de L'Association Islamique de la Transformation alimentaire (AITA) et promotion du développement de la filière huile de palme) et formuler des recommandations à l'attention des décideurs de l'OCI.

**Résultats attendus**

17. En tant que rassemblement d'États membres et d'institutions exécutives, le Forum devrait délibérer et aboutir aux résultats suivants:

- Proposer un plan d'action pour le développement de produits de base stratégiques dans les trois sous-secteurs identifiés, à savoir: le blé, le manioc et le riz, sur la base de piliers tels que: l'amélioration de la productivité et des techniques de production; renforcement des capacités structurelles et des organisations des États membres; marketing, commerce et compétitivité internationale et financement, entre autres;

- Suggère également la structure des comités de pilotage et des comités de projet, comprenant respectivement les États membres et les institutions exécutives;

- Procéder à la validation du projet d'acte constitutif pour la création de l'Association islamique pour le traitement des produits alimentaires et suggérer la convocation de la 1ère conférence de l'association;

- Suggérer la création d'un comité directeur pour le fonds céréalier, comprenant des États membres sélectionnés et dont le secrétariat est le secrétariat de l'OISA;

- Passer en revue les contraintes actuelles liées au développement de la filière Palm-Oil dans la chaîne de valeur et suggérer des stratégies et un mécanisme intra-OISA pour les résoudre.

**Premier projet préparé par le Secrétariat de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire.**

**Le 18 septembre 2019**